

Décision

Générale

colonial

Décision n° 504 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 504

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 avril 1962

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1962

Date du numéro

30 avril 1962

TEXTE INTÉGRAL

Les épreuves d'éducation physique du B.E.P.C. et du Baccalauréat sont fixées aux dates et dans les conditions suivantes:
B.E.P.C.: — Mercredi 2 mai 1962: Epreuves gymniques et grimper, à 7h. 30 au Lycée ; — Jeudi 3 mai 1962: Athlétisme, à 6 heures au Stade Municipal Baccalauréat 1re et 2° séries : — Vendredi 4 mai 1962: Athlétisme, à 6 heures au Stade Municipal — Epreuves gymniques et grimper, à 15 h 30 au Lycée.